

JOURNÉES OHADA

7-8 NOVEMBRE 2016

SEMAINE AFRIQUE
DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Les 7 et 8 novembre 2016, dans le cadre de la semaine Afrique de la métropole de Lyon, le Conseil national des barreaux organise, en collaboration avec le barreau de Lyon, la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune et la Conférence des barreaux des Etats membres de l'OHADA, deux journées consacrées au droit OHADA.

A travers les différentes réalisations de l'OHADA, ce colloque mettra en lumière les réussites de cette entreprise, notamment en termes de sécurité juridique et de sécurisation de l'investissement en Afrique, tout en examinant les obstacles qui subsistent, tels que le poids des contraintes administratives en matière de création d'entreprises ou les contraintes fiscales, ainsi que les solutions qui mériteraient d'y être apportées. Dans un second temps, ce colloque s'attachera au développement des modes alternatifs de règlements des différends dans l'espace OHADA, en revenant sur le rôle de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage et sur celui des avocats et en s'interrogeant sur les besoins des entreprises. Enfin, les participants seront invités à débattre des nouveaux défis que représente par exemple l'intégration par l'OHADA des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Tarif pour les deux jours : 150€ TTC

Tarif pour une journée : 90€ TTC

Tarif Étudiant/élève avocat pour les deux jours : 90€ TTC

Pour toute information, merci d'écrire à international@cnb.avocat.fr



LUNDI 7 NOVEMBRE 2016

MAIRIE DE LYON
1 place de la comédie

9h30

DISCOURS D'OUVERTURE

Pascal EYDOUX, président du Conseil national des barreaux (CNB)
Laurence JUNOD-FANGET, bâtonnière de Lyon
Dorothe C.SOSSA, ancien ministre, secrétaire permanent de l'OHADA
Samna DAOUDA, président de la Conférence des barreaux des Etats membres de l'OHADA, bâtonnier du Niger
Mairie de Lyon

10h30

LES RÉALISATIONS DE L'OHADA ET LES DÉFIS QU'IL LUI RESTE À SURMONTER : UN BILAN LARGEMENT POSITIF ET UN MODÈLE QUI INSPIRE HORS DE L'AFRIQUE

Modérateur: Cyrille Y DJIKUI, président de la CIB, bâtonnier du Bénin

- Panorama des principaux actes uniformes et de leur actualisation : vers la création d'un environnement juridique favorable aux entreprises et au commerce.

Du droit commercial général à l'organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, en passant par l'organisation des sûretés, les actes uniformes de l'Ohada répondent à des besoins très précis des entreprises et favorisent l'émergence d'un espace juridique stable, lisible et prévisible, indispensable à la croissance économique et au développement des 17 pays membres.

- Les retombées économiques de l'OHADA et son impact sur les classements économiques mondiaux

En permettant d'adosser un espace économique et monétaire à un socle uniforme de droit des affaires, l'OHADA a su garantir un espace de croissance unique en Afrique et séduire les investisseurs internationaux en assurant une sécurité juridique inédite. Les grands classements internationaux ne s'y sont pas trompés, à l'instar du « Doing Business » de la Banque Mondiale ou de l'Index de la Sécurité Juridique de la Fondation pour le droit continental. Avocats et entreprises doivent se saisir de ces atouts.

Dorothe C.SOSSA, ancien ministre, secrétaire permanent de l'OHADA
Jacques-Brice MOMNOUGUI, avocat au barreau de Bordeaux, représentant du bâtonnier de Bordeaux
Cyrille Y DJIKUI, président de la CIB, bâtonnier du Bénin
Gauthier MIGNOT, directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

12h30

DÉJEUNER

14h00

DÉFIS : QUELLES SOLUTIONS APPORTER POUR ATTEINDRE LA PROCHAINE ÉTAPE DU DÉVELOPPEMENT DE L'OHADA ?

Modérateur: Coco KAYUDI, bâtonnier de Kinshasa-Matete

Le poids des contraintes administratives, propres à chaque pays de la zone, en matière de création d'entreprises, les contraintes fiscales ou encore la corruption constituent les maux les plus durables de l'espace Ohada qui posent d'importants obstacles à son développement. Quel est l'état réel de la circulation des biens, des personnes et des capitaux ? Quelles propositions pour remédier à ces défis ? Quel rôle pour les avocats ?

Professeur DOUMBÉ-BILÉ, enseignant à l'Université Lyon 3 (sous réserve)
Dorothe C.SOSSA, ancien ministre, secrétaire permanent de l'OHADA
Bernard VATIER, bâtonnier, secrétaire général de la CIB
Aly FALL, membre du conseil de l'ordre des avocats du Sénégal, chargé des relations extérieures au sein de la conférence des barreaux des états membres de l'OHADA

16h00

LE RAYONNEMENT DU MODÈLE OHADA : DES CARAÏBES À L'UNION EUROPÉENNE

Modérateur: Pierre FRONTON, avocat au barreau de Lyon

Le succès de l'OHADA et son originalité fascinent depuis sa création. Aujourd'hui, tandis que l'Union européenne est en crise et que de nombreux espaces sont à la recherche de solutions pour accélérer leur intégration, le modèle Ohada se pose comme celui le plus abouti et inspire tant les projets des décideurs à l'origine de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans les Caraïbes que les décideurs européens en quête d'un nouveau dynamisme pour relancer une construction qui semblait avoir oublié la valeur et l'importance du droit.

Paul BAYZELON, ancien membre du cabinet de Monsieur Edmond Alphandery, ministre de l'Economie
Philippe-Henri DUTHEIL, président de la commission des Affaires européennes et internationales du CNB

17h00

COCKTAIL

MARDI 8 NOVEMBRE 2016

**LYINC
2 place de la Bourse**

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES MODES ALTERNATIFS DE RÉGLEMENTS DES DIFFERENDS EN ZONE OHADA

Les modes alternatifs répondent à un réel besoin des entreprises mais sont souvent méconnus. Les avocats, qui occupent une place centrale dans les modes alternatifs, doivent s'attacher à promouvoir leur développement en zone OHADA.

9h30

L'ESSOR DE L'ARBITRAGE

Modérateur: Samna DAOUDA, président de la Conférence des barreaux des Etats membres de l'OHADA, bâtonnier du Niger

- Acte Uniforme sur le droit de l'arbitrage et révision en cours

L'Acte Uniforme relatif au droit de l'arbitrage a été adopté le 11 mars 1999. Aujourd'hui son évaluation et sa révision sont en cours afin de permettre l'amélioration du fonctionnement de l'arbitrage dans la zone. Les Etats membres de l'OHADA ont mené une action particulièrement vigoureuse en faveur de l'arbitrage, qui apporte des garanties essentielles aux entreprises et investisseurs internationaux.

- Le rôle de la CCJA et le rôle des avocats dans le développement de l'arbitrage

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage joue un rôle important dans la promotion de l'arbitrage. Outre la nomination des arbitres et le suivi des questions de procédures, elle dispose également d'un rôle consultatif. Quant aux avocats, ils en sont des acteurs de premier plan. Ils participent au quotidien à la qualité des décisions d'arbitrage. Ils doivent aussi être en mesure d'en assurer la promotion.

Louis DEGOS, président de la commission Prospective du CNB, spécialiste en arbitrage

Roger MASAMBA, professeur à l'Université de Kinshasa, président de la Commission Nationale OHADA RDC (sous réserve)

Abbe YAO, bâtonnier de la Côte d'Ivoire

Paulin EDOU EDOU, enseignant à l'Université Yaoundé II (sous réserve)

Narcisse AKA, avocat, secrétaire général du Centre d'Arbitrage de la CCJA

11h00

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES AUTRES MODES ALTERNATIFS DE RÉGLEMENTS DES DIFFÉREND

Modérateur: Laurence JUNOD-FANGET, bâtonnière de Lyon

- Vers un Acte Uniforme sur la médiation commerciale

La médiation commerciale devrait voir le jour dans la zone OHADA à l'occasion de la révision de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage. L'introduction de la médiation commerciale répondrait à la nécessité de prévenir et résoudre rapidement et à un faible coût les conflits entre les parties.

- Le rôle de l'Avocat et la plus-value de l'Acte d'avocat dans les modes alternatifs

Les avocats sont les acteurs de premier plan dans la mise en place des modes alternatifs. L'avocat peut être médiateur. L'avocat est aussi un accompagnateur en médiation : il conseille la partie qu'il accompagne en médiation tout au long du processus.

Or, si elle réussit la médiation débouche sur un accord. Les avocats disposent d'un outil de poids pour conférer sécurité juridique de cet accord et renforcer sa valeur probatoire : l'acte d'avocat, contresigné par l'avocat de chacune des parties à la médiation.

Gérard ANOU, maître de conférence à l'Université Lyon 3

Roger MASAMBA, professeur à l'Université de Kinshasa, président de la Commission Nationale OHADA RDC

Michel BENICHO, président du CCBE

13h00

DÉJEUNER

MARDI 8 NOVEMBRE 2016

LYINC
2 place de la Bourse

14h30

DE NOUVEAUX DÉFIS POUR L'OHADA ?

Modérateur: Philippe-Henri DUTHEIL, président de la commission des Affaires européennes et internationales du CNB

- L'intégration des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme dans la zone OHADA

L'intégration des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme est un enjeu majeur aujourd'hui. Il est nécessaire d'encourager les Etats membres de l'Ohada à prendre en compte ces principes afin d'encourager les entreprises, tant locales qu'internationales, à respecter les droits de l'homme et d'éviter ainsi les risques de violations dans cet espace dont l'énorme potentiel économique attire de plus en plus d'investisseurs.

Véronique TUFFAL-NERSON, membre de la commission des Affaires européennes et internationales du CNB
Stéphane BRABANT, avocat au barreau de Paris (sous réserve)
Coco KAYUDI, bâtonnier de Kinshasa-Matete
Aminata SONKO, avocate au barreau de Lyon

15h30

DE NOUVEAUX DÉFIS POUR L'OHADA ? (SUITE)

- Energies pour l'Afrique – quel rôle pour l'OHADA

Modérateur: Franck HEURTREY, avocat au barreau de Lyon

650 millions de personnes vivent aujourd'hui sans accès à l'électricité sur le continent et ce chiffre est susceptible de croître de manière significative. Cette question énergétique est un enjeu très important pour l'Ohada dont l'action a pour objet, au-delà de la création d'un environnement juridique harmonisé et stable, l'accès au développement pour l'ensemble des populations de la zone.

Fondation «Energies pour l'Afrique» (sous réserve)
Thierry CORNILLET, avocat associé, Helios Avocats
Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, avocat associé Seban associés

16h30

CLOTÛRE



Modalités d'inscription :

Tarif pour les deux jours : 150€ TTC
Tarif pour une journée : 90€ TTC
Tarif Étudiant/élève avocat pour les deux jours : 90€ TTC

Règlement :

- par chèque à l'ordre du CNB, 22 rue de Londres 75009 Paris pour les avocats français
- par virement bancaire pour les avocats étrangers



Pour toute information, merci d'écrire à international@cnb.avocat.fr